



RÉGION ACADÉMIQUE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Rectorat

INSPECTION
PEDAGOGIQUE
REGIONALE

ANGLAIS

Dossier suivi par
Josiane RAMVILLE

Téléphone
05.96.52 27 28
Fax
05.96.52 27 29
Mel
Ce.ipr
@ac-martinique.fr

Les Hauts de Terreville
97279 Schœlcher
cedex

Schœlcher, le 6 septembre 2018

L'INSPECTEUR D'ACADEMIE
INSPECTEUR PEDAGOGIQUE REGIONAL
D'ANGLAIS

à

Mesdames et Messieurs les Professeurs
D'Anglais

S/C de Mesdames et Messieurs
les Principaux, Proviseurs, Directeurs
des Collèges et Lycées publics et privés

Objet : Lettre de rentrée 2018-2019

Référence : IPR/JR/MJB/N° 18 – 428

Je voudrais souhaiter la **bienvenue** à tous ceux qui rejoignent notre académie, et une très bonne et heureuse année scolaire à tous. J'adresse mes sincères **félicitations** à tous ceux qui, lauréats du CAPES, s'appêtent à entrer au service de l'Education Nationale ; je leur souhaite une très bonne période de stage. Aux professeurs contractuels qui développent progressivement leurs compétences professionnelles sur le terrain, je renouvelle mes **encouragements** dans leur préparation aux concours. Que notre mission commune de formation citoyenne et d'aide au développement des compétences culturelles et linguistiques des jeunes qui nous sont confiés, se déroule dans la plus grande sérénité, dans un **climat de confiance réciproque, sans cesse renouvelé**.

Cette année encore, la politique nationale et la politique académique des langues vivantes sont ancrées dans le **CECRL et visent donc la construction de compétences langagières**, c'est-à-dire la capacité à mobiliser, dans un contexte donné, les savoirs, savoir-être et savoir-faire adéquats pour une communication efficace. Il conviendra donc de faire en sorte que les connaissances culturelles, lexicales et grammaticales enseignées trouvent leur aboutissement dans des situations de communication authentiques effectives, permettant une validation de réelles compétences, dans un parcours vers la réussite et l'employabilité. Tels sont d'ailleurs les objectifs du **Parcours Anglais Plus** mis en œuvre dans trois pôles d'expérimentation. Le **PA+** met en valeur notre discipline grâce à l'introduction et la consolidation de l'enseignement/apprentissage de l'anglais de la maternelle à la fin du cycle terminal, particulièrement par un renforcement des **DNL** et des enseignements de type **EMILE** (Enseignement d'une Matière par Intégration à un Langue Etrangère) / **CLIL** (Content and Language Integrated Learning). Doter les élèves d'outils de communication indispensables dans le monde d'aujourd'hui, assurer leur réussite et leur avenir professionnel, tel est le défi collectif que nous nous apprêtons à relever.

Au collège particulièrement, on veillera à enraciner les thématiques et les notions dans la culture des pays de langue anglaise et on comprendra que, toute référence à la Martinique et à l'environnement culturel, scolaire, socioéconomique et familial immédiat ou touchant à des zones de langue française proches ou éloignées, ne pourra se faire qu'à des fins de comparaisons avec des éléments du même type, dans l'aire culturelle anglaise ou anglophone. On peut rappeler que l'objectif du cours de langue étrangère en langue étrangère est de développer chez les élèves le sens de l'altérité et non de les contenir dans les limites de leur univers familial.

Au lycée, il conviendra de porter une attention toute particulière au **développement de la prise de parole en continu ou/et en interaction** qui, au-delà de la simple note au baccalauréat, est une nécessité impérieuse ; la contribution des langues vivantes à la construction de cette compétence transversale indispensable dans le monde d'aujourd'hui, à l'université, dans les grandes écoles, dans le domaine professionnel est indispensable. Aussi serait-il opportun, de travailler, dès la classe de seconde, la prise de parole en continu sans lecture des notes du cahier, en incluant cet exercice dans les activités langagières. Par ailleurs, on entraînera les élèves à s'exprimer et non à réciter par cœur des leçons sur les notions du programme, mémorisées sans prise de recul et sans capacité d'analyse. Ce travail est à commencer en seconde, et nécessite une re-visitation des contenus et de l'organisation des activités. J'encourage d'ailleurs tous les professeurs de seconde et de première à participer aux actions de valorisation de l'anglais, à travers les débats citoyens annuels et l'élection du ministre junior du tourisme ; notre longue expérience en la matière nous montre combien ces exercices sont féconds pour le développement de la confiance en soi, la formation intellectuelle, le développement de l'esprit critique, l'aptitude à la prise de parole en public des élèves. **L'exercice EOL (Expression Orale Libre) en langue française dans toutes les disciplines**, initié par monsieur le Recteur, vient renforcer les recommandations précédentes.

Au lycée comme au collège il est urgent de repenser **le traitement de l'erreur à l'oral** : les observations pédagogiques sur le terrain révèlent un déficit de correction grammaticale et phonologique au profit d'une idée réductrice de la participation. Il convient de comprendre qu'une communication défailante et erronée ne valorise pas l'implication de l'élève et ne mène pas à une communication efficace. Il ne s'agit pas d'interrompre les élèves à chaque instant, mais de trouver des approches et des stratégies de correction diversifiées lui permettant de conceptualiser ses erreurs, à travers une réflexion sur la grammaire de l'oral et le système grammatical dans son ensemble ; c'est à ce prix que se feront les progrès ; il est clair que qualité et quantité vont de pair dans l'apprentissage des langues et il est du devoir du professeur expert –qui expose ses élèves à une langue anglaise de qualité- de guider l'élève progressivement vers une plus grande maîtrise de l'anglais. Dans ce domaine, l'assistant de langue, dans une organisation précise selon laquelle sa place dans le projet d'enseignement/apprentissage est pensée, prévue, préparée, apporte une plus-value à l'expertise de l'enseignant.

Le volet anglais du **Plan Académique de Formation (PAF)** reflète cette année ce besoin d'accompagnement des élèves dans la construction de leurs compétences orales et, si les modules proposés permettront de poursuivre la réflexion sur la différenciation pédagogique, ils s'enrichissent de nouveaux axes de travail sur la phonologie et la construction de l'expression orale, via le texte écrit. Il vous est vivement recommandé de vous y inscrire, tout en vous rappelant que la formation personnelle tout au long de la vie est une obligation institutionnelle et que cette capacité à prendre en charge sa formation est évaluée dans le cadre des rendez-vous de carrière des personnels enseignants.

Cette année s'ouvre **la réforme nationale du lycée et du baccalauréat 2020-2021**. L'une de nos missions consistera à former et à accompagner les élèves dont les compétences en langues vivantes seront évaluées en contrôle continu en première et en terminale. Une rencontre de tous les professeurs d'anglais de seconde est prévue, afin de mener une réflexion commune sur l'accueil et le suivi de ces élèves : comment revisiter, comment enrichir, comment consolider, comment mutualiser les pratiques, sont autant de questions auxquelles nous tenterons de répondre collectivement afin d'accompagner au mieux ce public d'apprenants divers.

Les LV et la réforme du lycée

http://media.education.gouv.fr/file/reforme_lycee/40/5/Le_nouveau_Lycee_general_et_tecnologique_134405.pdf

Les nouveautés de la classe de seconde générale et technologique : l'apprentissage des langues vivantes		
A la fin du lycée, tous les élèves doivent maîtriser au moins deux langues de communication. Pour y arriver, trois nouveautés par rapport au collège.		
L'apprentissage de deux langues vivantes au moins devient obligatoire	Le développement de la pratique orale des langues vivantes	L'enseignement en groupes de compétences
<ul style="list-style-type: none"> ➤ L'apprentissage d'une deuxième langue vivante au lycée n'est plus une option mais devient obligatoire. ➤ Les élèves qui le souhaitent pourront choisir en option d'apprendre une troisième langue vivante. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Chaque fois que cela sera possible, le lycée proposera un enseignement en langue étrangère dans une discipline autre que les langues vivantes comme, par exemple, l'histoire géographique. ➤ Pour permettre aux élèves de parler avec des élèves étrangers, chaque établissement devra conclure un partenariat avec un ou plusieurs établissements étrangers. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Pour l'enseignement des langues les élèves sont répartis par groupes de compétences homogènes. ➤ Pour faciliter l'enseignement par groupes de compétences, on ne fait plus de distinction entre langue vivante 1 et langue vivante 2

Extraits de l'arrêté du 16 juillet 2018 relatif à l'organisation et aux volumes horaires de la classe de seconde des lycées d'enseignement général et technologique et des lycées d'enseignement général et technologique agricole stipule que « La classe de seconde est l'année qui conduit les élèves au cycle terminal des lycées d'enseignement général et technologique menant au baccalauréat général ou technologique. Elle est conçue pour permettre aux élèves de consolider leur maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture afin de réussir la transition du collège au lycée. Elle les prépare à déterminer leur choix d'un parcours au sein du cycle terminal jusqu'au baccalauréat général ou technologique dans l'objectif d'une poursuite d'études supérieures réussie et, au-delà, de leur insertion professionnelle » et que « les épreuves de langue vivante étrangère évaluent les compétences écrites et orales définies par arrêté du ministre chargé de l'éducation nationale ».

« Les épreuves communes de contrôle continu se répartissent pour chaque enseignement concerné, d'une part, en deux épreuves en classe de première et, d'autre part, en une épreuve en classe de terminale. Elles sont organisées en deux séries d'épreuves au cours des deuxièmes et troisièmes trimestres de la classe de première et en une série d'épreuves au cours du deuxième trimestre de la classe de terminale (article 2). Conformément aux articles D. 334-18 et D. 336-17 du code de l'éducation, les sujets des épreuves communes de contrôle continu sont élaborés sous l'autorité du ministre chargé de l'éducation nationale. Ils tiennent compte, pour chaque enseignement concerné, de la progression pédagogique des programmes d'enseignement de la classe de première et de

la classe de terminale. Ces sujets sont composés d'exercices et d'énoncés qui sont centralisés dans une banque nationale numérique (article 3)

Bonne et heureuse année scolaire à tous.

